



SEANCE DU 29 JUIN 2017

Par convocation du 26 juin 2017, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception des absents excusés ci-dessous :

- Mme Martine ECK
- Mme Frédérique KELLER, qui a donné procuration à M. Gino HIRN,
- M. Sylvain MICHELOT, qui a donné procuration à M. Willy SCHWANDER,
- M. Clément RENAUDET

Le Maire salue les membres présents et passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1°/ Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2017.
Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2°/ Renouvellement du CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi) du 01/09/2017 au 31/08/2018.
- 3°/ Création du poste d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe contractuel.
- 4°/ Création du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe.
- 5°/ Demande de subvention au Fonds National de Prévention (FNP) pour la réalisation du diagnostic Risques Psychosociaux (RPS) et le plan de prévention
- 6°/ Recensement de la Population 2018 – Désignation de deux agents recenseurs et d'un coordonnateur communal
- 7°/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – Actualisation des tarifs maximum applicable pour 2018
- 8°/ Rapport d'activités annuel 2016 de la Communauté de Communes de SELESTAT
- 9°/ Rapport d'assainissement annuel 2016 - SDEA
- 10°/ Délégations données au Maire dans le cadre de l'article L.2122-224 du CGCT
- 11 / Divers
 - 11.1 Urbanisme
 - 11.2 Informations
 - 11.3 Interventions



1° / LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/05/2017
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11/05/2017 a été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents. Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Madame Denise GISSELBRECHT, désignée unanimement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2 / RENOUELEMENT DU CAE (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI) DU 01/09/2017 AU 31/08/2018

Par délibération du Conseil Municipal du 24/03/2016, il a été décidé d'embaucher une aide maternelle dans le cadre d'un contrat avenir ou contrat aidé pour une période de 12 mois avec effet du 1^{er} septembre 2016 et un éventuel renouvellement d'année en année jusqu'à l'expiration de 3 ans.

Après accord de Madame Aurélie HIRN pour le renouvellement de son contrat d'accompagnement vers l'emploi pour une deuxième année,

L'ASSEMBLEE, après en avoir pris connaissance,

- ACCEPTE le renouvellement du CAE (ou autre contrat aidé) de 12 mois avec effet du 1/09/2017 ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat ;
- ATTRIBUE au personnel sous Contrat Aidé, si satisfaction est donnée, une prime en novembre en référence au traitement brut perçu en octobre au prorata temporis et le solde le dernier mois avant expiration du contrat ; tous les autres termes de la délibération ci-dessus restent valables.

Monsieur Gino HIRN ne prend pas part au vote ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITE



3°/ CREATION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1^{ère} CLASSE CONTRACTUEL

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu des besoins de l'école, un poste d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe doit être créé avec effet du 1^{er} septembre 2017.

Cette création de poste proposée fait suite à la création de l'emploi ATSEM 1^{ère} classe contractuel du 01/01/2017 au 08/07/2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe contractuel du 01/09/2017 au 31/08/2018 pour une durée hebdomadaire de 24,45 heures par semaine, avec règlement d'une prime au prorata temporis en prenant le brut indiciaire en compte à verser à l'issue du contrat ;
- DECIDE de compléter le tableau des effectifs dans ce sens ;
- VOTE les dépenses de personnel au budget primitif 2018 et les années suivantes ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder à la publication de la vacance du poste ;
- CHARGE le Maire de recruter la personne répondant aux critères ci-dessus, de rédiger et de signer le contrat d'engagement et de renouveler le contrat à l'issue de la première période si satisfaction est donnée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4°/ CREATION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE.

Après réussite de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de Madame Christel FRIEDRICH, il convient de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. La nomination au titre de l'avancement de grade n'est pas de droit.

Elle est :

- soumise à la décision de l'autorité territoriale (par un arrêté du Maire),
- soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion (prochaine réunion en septembre 2017),



- et subordonnée à une condition de ratio de grade déterminé par voie de délibération de la commune.

Le Maire rappelle qu'en date du 20/09/2007, le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire, a retenu un ratio de 100% pour l'ensemble des cadres d'emploi quant aux avancements de grade.

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- de solliciter l'avis de la Commission administrative Paritaire ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**5°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP)
POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC RISQUES PSYCHOSOCIAUX
(RPS) ET LE PLAN DE PREVENTION**

La Commune de Baldenheim s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION et LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.



Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Après délibération, le Conseil municipal :

- s'engage dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- s'engage à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- autorise la collectivité de Baldenheim à percevoir une subvention pour le projet ;
- autorise le Maire à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6°/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 – DESIGNATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS ET D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu à BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Ce recensement est l'occasion d'obtenir une nouvelle photographie de la situation démographique et socio-économique de la France.

L'INSEE se voit confier le soin d'organiser et de contrôler la collecte des informations et le recrutement des agents recenseurs est assuré par le Maire qui les désigne par arrêté municipal ainsi que du coordonnateur communal qui est chargé d'encadrer les opérations.

Ils seront formés par le délégué de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Les qualités requises pour assumer la fonction d'agent recenseur sont les suivantes :

- avoir une instruction suffisante
- travailler avec ordre et méthode
- avoir une excellente connaissance de la commune



- avoir le goût du contact et de la diplomatie
- agir avec discrétion et neutralité
- être disponible.

Pour les communes de 1 000 habitants, il est recommandé de recruter 2 agents recenseurs ; chacun se verra attribuer un secteur.

Les agents recenseurs, ayant effectué avec satisfaction le recensement de 2013, ont été consultés pour assumer la même mission en 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

ACCEPTTE les candidatures de Madame Joëlle FRITSCH et Monsieur Bernard PETER en tant qu'agents recenseurs et de Madame Fabienne DIETRICH en tant que coordonnateur communal ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents indispensables à ces nominations et à la rétribution des agents recenseurs, à raison d'une indemnité par habitant et d'une indemnité par logement, et du coordonnateur communal ;

VOTE les crédits nécessaires au budget primitif 2018 dont le remboursement pour les agents recenseurs est assuré dans le cadre de la dotation de l'Etat ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

7°/ TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMUM APPLICABLE POUR 2018

Vu la taxe locale sur la publicité extérieure instituée par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie,

Vu les articles L2333-6 et suivants ainsi que R.2333-10 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les tarifs maximaux applicables en 2018 (article L.2333-9 du CGCT),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

- Décide de fixer le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure au maximum autorisé pour 2018 pour les supports publicitaires et pré-enseignes (affiche non numérique) assujettis soit 15,50 € le m².

ADOPTE A L'UNANIMITE



8°/ RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT

Le Président de la Communauté de Communes de SELESTAT demande aux maires des communes adhérentes de présenter le rapport d'activités de l'exercice 2016 au Conseil Municipal.

L'année 2016 a été marquée par le lancement de deux démarches structurantes : l'une en matière de développement économique, et l'autre en matière d'enfance (la CCS a décidé de se doter d'un guichet unique, outil d'information en matière de mode de garde à destination des parents et outil de gestion de la politique publique petite Enfance).

Ce rapport reprend dans les grandes lignes :

- ⇒ l'attractivité du territoire par le développement économique et touristique,
- ⇒ le cadre de vie et l'environnement comprenant l'habitat, l'hydraulique fluviale, l'espace info Energie (EIE),
- ⇒ les services aux habitants comprenant la mobilité, le réseau cyclable, la médiathèque, l'enfance et la jeunesse, les équipements sportifs, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et l'enseignement,
- ⇒ l'administration générale comprenant le personnel, les finances, les systèmes d'information géographique (SIG), les partenaires locaux, ...

L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications du Maire,

PREND acte.

9°/ RAPPORT D'ASSAINISSEMENT ANNUEL 2016 - SDEA

Le rapport annuel 2016 consultable sur le site internet du SDEA est passé en revue par le Maire.

Il comprend :

- **La présentation de la commission locale :**

Jacques MEYER est le Président du périmètre de Sélestat et environs qui comprend 12 communes, soit 11 3040 abonnés

- **Le patrimoine :** 1 station d'épuration
 - 23 bassins d'orage
 - 67 déversoirs d'orage
 - 45 stations de pompage
 - 262,44 km de réseaux communaux
 - 31,99 km de réseaux intercommunaux
 - 9 048 bouches d'égout



- **Les données financières :** Prix de l'assainissement pour 120 m³ :
 - Part fixe : 25 € HT/an
 - Part variable : 1,46 € HT le m³
 - Redevance assainissement du périmètre : 1,67 € HT pour 120 m³
 - Prix du service, redevances Agence de l'Eau et TVA comprise : 2,09 € TTC pour 120 m³
- **Les réseaux d'assainissement** avec les travaux d'entretien et d'investissement
- **L'épuration des eaux usées et pluviales**
- **L'exploitation des stations d'épuration**
- **L'énergie consommée**

L'ASSEMBLEE ayant pris connaissance du rapport annuel 2016,

SUR PROPOSITION du Maire, qui a parcouru les grandes lignes du dossier,

PREND acte du rapport ainsi présenté pour l'année 2016.

10°/ DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-224 du CGCT

Les entreprises et fournisseurs suivants ont été retenus au vu du prix, de la qualité des matériaux, de la qualité du service et autres pour les travaux et fournitures ci-après :

Intitulé	Entreprise ou Fournisseurs retenus	Montant HT
Pose et fournitures de stores pour le bâtiment de la Mairie	Centre Alsace Stores	1 100,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE



11 / DIVERS ET COMMUNIQUES

11.1 / URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 7 Permis de construire N°10 au 16
- 3 Déclaration Préalable de travaux N°8 au 10
- 2 Demandes de certificat d'urbanisme N° 10 et 11
- 0 Permis de démolir
- 2 Permis d'aménager N° 1 et 2

11.2°/ INFORMATIONS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- l'entreprise ETF DIEUDONNE est mandatée par GRTgaz Zone de Colmar pour la maintenance des bandes de servitude par le débroussaillage et l'élagage
- le Maire invite les conseillers à préparer les festivités du 14 juillet 2017 et à participer à la cérémonie.
- la tournée du jury communal du fleurissement aura lieu le samedi 22 juillet 2017 à partir de 9 heures.

11.3°/ INTERVENTIONS

Néant.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 21h45 heures.